

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE
MRC DES CHENAUX**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
1^{er} AOÛT 2017**

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Narcisse MRC des Chenaux, tenue à la salle des conférences du bureau municipal, 353, rue Notre-Dame, Saint-Narcisse, le mardi 1^{er} août 2017 à 19h00, sont présents, le maire monsieur Guy Veillette, mesdames les conseillères Nathalie Jacob, Mireille Paquin et Linda MacCulloch, et monsieur le conseiller René Pinard, tous formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent. Cette séance est convoquée par monsieur Guy Veillette, maire, conformément aux dispositions du code municipal.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h00. Monsieur le maire, motive l'absence de messieurs les conseillers Denis Chartier et Gilles Gauthier qui sont absents pour des raisons personnelles. Il fait la lecture de l'ordre du jour, lequel est annexé à la page 284 du présent procès-verbal.

2017-08-01

Acceptation de la soumission pour des travaux d'asphaltage du Chemin du Barrage dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local 2016-2017, Volet- Accélération des investissements sur le réseau local et des travaux d'asphaltage dans le rang Haut-de-la-Grande-Ligne dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018(TECQ 2014-2018).

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse désire obtenir les services d'un entrepreneur général dans le domaine du pavage et d'enrobé tiède flexible de haute performance pour la reconstruction du Chemin du Barrage et d'un tronçon du rang Haut-de-la-Grande-Ligne;

ATTENDU que la municipalité a procédé à des appels d'offres publics, via le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) le 3 mars 2017 pour la réalisation de son projet;

ATTENDU qu'à l'heure et à la date fixée pour la réception des soumissions, le 12 avril 2017 à 11h00, les soumissions reçues ont été ouvertes publiquement à compter de 11h05;

ATTENDU que la municipalité procédera, au courant de l'année 2017, à des travaux de reconstruction du Chemin du Barrage dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local 2016-2017, Volet-Accélération des investissements sur le réseau local et des travaux de reconstruction d'un tronçon du rang Haut-de-la-Grande-Ligne dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018(TECQ 2014-2018);

(ATTENDU)

ATTENDU que cinq professionnels dans le domaine du pavage ont soumissionné dont : Construction et Pavage Boisvert inc., Eurovia Québec Construction inc., Maskimo Construction inc., Construction et Pavage Portneuf inc., et Pagé Construction;

ATTENDU que les entrepreneurs pouvaient soumissionner pour un enrobé ESG-10, bitume 64-34 THRD, tel que stipulé dans l'addenda 1 et pouvaient également soumissionner pour un enrobé tiède flexible de haute performance (FLEXTECH) ou équivalent, décrit dans le document d'appel d'offres;

ATTENDU que suite à l'ouverture de l'enveloppe de la compagnie Eurovia Québec Construction inc. pour la fourniture d'un enrobé ESG-10, bitume 64-34 THRD, celle-ci était conforme et la soumission était la plus basse et le seul à soumissionner pour un enrobé tiède flexible de haute performance de type (Flextech);

ATTENDU que dans une lettre datée du 26 juillet 2017 et signé par le sous-ministre monsieur Marc Croteau, nous autorisant à octroyant le contrat à Eurovia Québec Construction inc. et précision faite par courriel par Catherine Leblanc, de la direction générale des opérations régionales du MAMOT, nous autorisant à l'utilisation de l'enrobé bitumineux tiède flexible de haute performance de type Flextech;

ATTENDU les prix soumis taxes et escomptes inclus, pour les travaux suivants:

- **Les travaux comprendront entre autres, et sans s'y limiter pour le Chemin du Barrage:**
 - L'arpentage de construction;
 - La pulvérisation du pavage existant sur une profondeur de 200 mm dont la superficie est d'environ 15 500 mètres carrés. L'épaisseur moyenne du pavage existant est d'environ 60mm;
 - Le nivellement du matériel pulvérisé à 3% de pentes transversales et compacté à 98% P.M.;
 - Le rechargement de pierre MG-20 d'une épaisseur de 150 mm, incluant le transport, le nivellement à 3% de pentes transversales et la compaction à 98% P.M.;
 - La mise en place d'une couche unique d'environ 15 500 mètres carrés de pavage, en enrobé tiède flexible de haute performance à raison de 65 mm d'épaisseur sur toute la surface à pavé, à 3% de pentes transversales, compactées selon les recommandations du laboratoire mandaté par la municipalité pour le rang;
 - Le sciage du pavage existant à 1 endroit;
 - Le nettoyage des surfaces scié et la pose de liant d'accrochage;
 - La fourniture, le nivellement et le compactage à 95% P.M. des accotements en matériaux granulaires MG-20 afin de refaire les 2 accotements sur une distance d'environ 2 500 mètres linéaire;
 - La fourniture, la mise en place, la compaction de pierre MG-20 pour l'ajustement d'environ 60 entrées charretières au nouveau profil du pavage;
 - La fourniture et la mise en place de la ligne centrale (jaune) et des lignes de rives (blanche) sur toute la longueur du nouveau pavage;
 - La signalisation et la gestion de la circulation, incluant l'utilisation de feux de circulation alternatifs ou de signaleurs routiers et la gestion des accès au chantier. L'étendue des travaux se limite au tronçon du rang Chemin du Barrage. La longueur de ce tronçon est d'environ 2 500 mètres et la largeur moyenne du rang est d'environ 6,2 mètres;
 - L'entrepreneur devra prévoir un abat poussière adéquat pour toute la durée des travaux;

(EN REGARD)

- En regard de la compaction du pulvérisé et de la pierre MG-20, l'entrepreneur aura besoin d'arrosage de la surface à compacter et de ce fait, il doit prévoir l'utilisation d'une citerne puisqu'il ne sera pas possible d'utiliser les poteaux-incendies. Cependant, l'entrepreneur pourra remplir sa citerne en s'approvisionnant au puits numéro 11, lequel est situé au 71, rang Saint-Pierre, à environ 500 mètres de l'intersection de la route 352 et l'équipement requis pour le remplissage de la citerne est disponible au puits numéro 11 avec une sortie d'eau de 1,5 pouce. Il est entendu que l'entrepreneur doit inclure dans son prix l'utilisation de sa citerne.
- **Les travaux comprendront entre autres, et sans s'y limiter pour le rang Haut-de-la-Grande-Ligne:**
 - L'arpentage de construction;
 - La pulvérisation du pavage existant sur une profondeur de 200 mm dont la superficie est d'environ 25 500 mètres carrés. L'épaisseur moyenne du pavage existant est d'environ 65mm;
 - Le nivellement du matériel pulvérisé à 3% de pentes transversales et compacté à 98% P.M.;
 - Le rechargement de pierre MG-20 d'une épaisseur de 150 mm, incluant le transport, le nivellement à 3% de pentes transversales et la compaction à 98% P.M.;
 - La mise en place d'une couche unique d'environ 25 500 mètres carrés de pavage, incluant une approche de la Route Trépanier d'une longueur de 75 mètres et une approche de la route Frigon d'une longueur de 75 mètres, en enrobé tiède flexible de haute performance à raison de 65 mm d'épaisseur sur toute la surface à pavé, à 3% de pentes transversales, compactées selon les recommandations du laboratoire mandaté par la municipalité pour le rang;
 - La longueur à paver dans le rang Haut-de-la-Grande-Ligne est d'environ 3 800 mètres;
 - La largeur finale du pavage aura 6,2 mètres;
 - Le sciage du pavage existant à 3 endroits;
 - Le nettoyage des surfaces scié et la pose de liant d'accrochage;
 - La fourniture, le nivellement et le compactage à 95% P.M. des accotements en matériaux granulaires MG-20 afin de refaire les 2 accotements sur une distance d'environ 3 800 mètres linéaire;
 - La fourniture, la mise en place, la compaction de pierre MG-20 pour l'ajustement d'environ 60 entrées charretières au nouveau profil du pavage;
 - La fourniture et la mise en place de la ligne centrale (jaune) et des lignes de rives (blanche) sur toute la longueur du nouveau pavage;
 - La signalisation et la gestion de la circulation, incluant l'utilisation de feux de circulation alternatifs ou de signaleurs routiers et la gestion des accès au chantier. L'étendue des travaux se limite au tronçon du rang Haut-de-la-Grande-Ligne. La longueur de ce tronçon est d'environ 3 800 mètres et la largeur moyenne du rang Haut-de-la-Grande-Ligne est d'environ 6,2 mètres.
 - L'entrepreneur devra prévoir un abat poussière adéquat pour toute la durée des travaux;
 - En regard de la compaction du pulvérisé et de la pierre MG-20, l'entrepreneur aura besoin d'arrosage de la surface à compacter et de ce fait, il doit prévoir l'utilisation d'une citerne puisqu'il ne sera pas possible d'utiliser les poteaux-incendies. Cependant, l'entrepreneur pourra remplir sa citerne en s'approvisionnant au puits numéro 11, lequel est situé au 71, rang Saint-Pierre, à environ 500 mètres de l'intersection de la route 352 et l'équipement requis pour le remplissage de la citerne est disponible au puits numéro 11 avec une sortie d'eau de 1,5 pouce. Il est entendu que l'entrepreneur doit inclure dans son prix l'utilisation de sa citerne.

(COMPAGNIES)

Compagnies	Prix	Prix
Eurovia Québec Construction inc.	1 019 385,03\$ (enrobé ESG-10, bitume 64-34 THRD)	1 106 020,41\$ (enrobé tiède flexible de haute performance)
Construction et Pavage Portneuf inc.	1 062 041,18\$ (enrobé ESG-10, bitume 64-34 THRD)	
Construction et Pavage Boisvert inc.	1 109 160,38\$ (enrobé ESG-10, bitume 64-34 THRD)	
Maskimo Construction inc.	1 112 843,02\$ (enrobé ESG-10, bitume 64-34 THRD)	
Pagé Construction	1 126 093,89\$ (enrobé ESG-10, bitume 64-34 THRD)	

ATTENDU qu'un comité de sélection a été formé par Stéphane Bourassa, directeur Général, et que chacun des membres du comité s'est engagé solennellement à juger les offres de services avec impartialité et éthique;

ATTENDU que l'entrepreneur retenu doit se conformer au devis détaillé et des cinq addendas pour la fourniture et pose de béton bitumineux tel que fourni dans les documents d'appel d'offres;

ATTENDU que la municipalité désire faire la mise en place du pavage de type (enrobé tiède flexible de haute performance (FLEXTECH)), pour la réalisation de ses travaux;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution.

QUE le conseil accepte l'analyse des 6 soumissions, analyse réalisée par le comité de sélection, selon le devis faisant l'objet de l'appel d'offres soumis le 27 février 2017 incluant les 5 addendas pour la réalisation du projet.

QUE le conseil mandate la compagnie Eurovia Québec Construction inc. pour la reconstruction du Chemin du Barrage dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local 2016-2017, Volet-Accélération des investissements sur le réseau local, pour un montant de 415 611,17\$, taxes incluses, et des travaux de reconstruction d'un tronçon du rang Haut-de-la-Grande-Ligne dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018(TECQ 2014-2018), pour un montant de 690 409,24\$, taxes incluses, selon les modalités de l'appel d'offres, incluant les 5 addendas « Fourniture et pose de béton bitumineux » pour un montant total de 1 106 020,41\$ taxes incluses.

QUE tous les documents d'appel d'offres incluant les plans et devis soient consignés au dossier de reconstruction du Chemin du Barrage dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local 2015-2016, Volet-Accélération des investissements sur le réseau routier local et au dossier de reconstruction du rang Haut-de-la-Grande-Ligne dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018(TECQ 2014-2018).

(QUE)

QUE ce mandat concernant les travaux à réaliser dans le Chemin du Barrage est octroyé à Eurovia Québec Construction inc. conditionnellement à l'obtention de la subvention dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local 2016-2017, Volet-Accélération des investissements sur le réseau local.

Adoptée à l'unanimité.

Période de questions

- Aucune question.

2017-08-02

Clôture de l'assemblée

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé ;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin,
Appuyé par madame Linda MacCulloch
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 19h30.

Adoptée à l'unanimité.

Guy Veillette, maire

Stéphane Bourassa,
Directeur général